

Nos réf : Affaire suivie par :  
Sandrine MANSON  
Tel. : 01.69.26.26.27

Demandé par :  
Adresse du demandeur :

Dossier N° : DP 091552 23 10150  
Demande du : 18/11/2023  
Adresse de la construction : 13 Impasse Marguerite Yourcenar - St Germain les Arpajon  
Référence(s) cadastrale(s) : AL729

**OBJET : DEMANDE DE DÉCLARATION PRÉALABLE  
NOTIFICATION DE DECISION TACITE DE REJET  
R.423-38 à 41 du code de l'urbanisme**

Monsieur,

Je fais suite à mon courrier du **08/12/2023** réceptionné le **14/12/2023** dans lequel je vous informais que  votre dossier était incomplet.

Aussi, compte tenu du défaut de production de l'ensemble des pièces manquantes dans le délai imparti de trois mois, à compter de la réception de la lettre d'incomplet, soit au **14/03/2024**, je vous informe que votre demande de déclaration préalable sus - mentionnée fait l'objet d'**une décision tacite de rejet** (R423-39 du CU) à compter du **15/03/2024**.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à Saint-Germain-lès-Arpajon,  
Le 21/03/2024,



Pour le Maire, et par délégation,  
La 2ème Adjointe chargée de l'Urbanisme, du  
Droit des sols et du Cimetière  
Laudénia VELHO